

Commune de Saint-Pierre-Eglise
Liste des délibérations examinées en séance
Réunion de conseil municipal du 11 octobre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le onze du mois d'octobre, à 20h00, le conseil municipal de la commune de Saint-Pierre-Eglise, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel DENIS, maire.

Etaient présents :

CABART Ludovic, DENIS Daniel, DUBOST Jean-François, DUPLESSIS Sophie, FRANKE Véronique, GUERARD Roland, LE BARON Stéphane, MABIRE Isabelle, MARDOC François, PAPON Anne-Laure, PLANQUE Yves, POREE Thierry, TRAVERS Rémy.

Etaient absents/excusés : BILLET Anne (pouvoir donné à DENIS Daniel), COSTARD Charlotte (pouvoir donné à PAPON Anne-Laure), LARONCHE Ludovic, LEBIGOT Elodie (pouvoir donné à LE BARON Stéphane), LECLERC Marie-Joëlle (pouvoir donné à GUERARD Roland), MOREL Sophie.

Secrétaire de séance : GUERARD Roland

Le quorum est atteint.

M. le Maire déclare la séance ouverte à 20h00.

M. le Maire rappelle l'ordre du jour transmis :

- 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 30 août 2022**
- 2. Compte-rendu des décisions prises par le maire sur délégation du conseil municipal**
- 3. Demande de fonds de concours pour le désamiantage et la démolition d'un bâtiment amianté à la Longuemarerie**
- 4. Budget : décision modificative budgétaire**
- 5. Budget : versement d'une subvention annuelle de fonctionnement au CCAS**
- 6. Budget : demande de subvention à l'occasion des 10 ans du club de Tennis de table de St Pierre**
- 7. Budget : demande de subvention à l'occasion des 20 ans du club Pointe Cotentin Basket**
- 8. Budget : Adoption du rapport d'évaluation de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) pour 2022**
- 9. Convention résidence danse inTERaction 2022**
- 10. Convention de coopération fixant les conditions de fourniture de repas en restauration sur place et fabriqués au collège Gilles de Gouberville pour les écoles maternelle et élémentaire publiques de Saint-Pierre-Eglise.**
- 11. Convention d'occupation du domaine public pour la salle communale de tennis**
- 12. Affaires et questions diverses**

- 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 30 août 2022**

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

- 2. Compte-rendu des décisions prises par le maire sur délégation du conseil municipal**

Monsieur le Maire rend compte des décisions qu'il a prises suite aux délégations accordées conformément à l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales et à la délibération n° 2020-10 du 23 mai 2020.

Commune de Saint-Pierre-Eglise
Liste des délibérations examinées en séance
Réunion de conseil municipal du 11 octobre 2022

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal des principales dépenses d'investissement effectuées depuis le dernier conseil municipal :

Date	Libellé de l'opération Fournisseur	Montant TTC en euros
29/08/2022	Travaux rue de la Fichetterie <i>ENTREPRISE BOUCE</i>	25 209 €
29/08/2022	Travaux rue d'Eteneville <i>ENTREPRISE BOUCE</i>	29 978 €
29/08/2022	Travaux rue Général de Gaulle (devant les garages) <i>ENTREPRISE BOUCE</i>	4 035.60 €
29/08/2022	Travaux sol classe Petite Section <i>MELUN PEINTURE</i>	4 613.84 €
26/09/2022	Travaux Plafonds classes primaires (avance) <i>VERDIERE</i>	2 622.82 €

Affaires générales :

Signature d'une convention temporaire d'occupation du domaine public avec la communauté d'agglomération du Cotentin pour un des locaux situé au 36 rue des follières à Saint-Pierre-Eglise afin de permettre aux associations du Panier du Val de Saire et du Secours Populaire de continuer leurs activités de collectes et de distribution de denrées alimentaires.

✓ Mouvement de crédit :

L'opération de réhabilitation de la Longuemarerie en logements sociaux, qui devrait être réalisée par Presqu'île Habitat, inclut la destruction des constructions situées à gauche du bâtiment principal. En effet, celles-ci sont amiantées et ne présentent aucun intérêt architectural ni fonctionnel dans le cadre du projet. Il est donc nécessaire de procéder à leur démolition avant la livraison du bien au cessionnaire.

Le montant de cette prestation est évalué à 50 000 euros TTC.
Dans cette perspective,

Vu l'instruction comptable et budgétaire M57,
Vu la délibération n° 2022-17 du 04 avril 2022,

Il est procédé au mouvement de crédits suivant :

Dépenses de fonctionnement :

Chapitre 65 article 65888 « charges diverses de gestion courante » : - 50 000 €

Dépenses de fonctionnement :

Chapitre 011 article 615221 « bâtiments publics » + 50 000 €

L'assemblée prend acte.

Commune de Saint-Pierre-Eglise
Liste des délibérations examinées en séance
Réunion de conseil municipal du 11 octobre 2022

3. Demande de fonds de concours pour le désamiantage et la démolition d'un bâtiment amianté à la Longuemarerie

Afin d'entamer le projet de réhabilitation porté par Presqu'île Habitat, la commune doit détruire les anciens ateliers se trouvant à l'ouest du bâtiment.

Le devis retenu annexé au présent rapport, est celui de l'entreprise ETPO pour un montant de 39 500 € HT.

Il se décompose ainsi :

- 4 500 € de travaux préparatoires (formalités administratives et signalisation du chantier)
- 14 500 € de travaux de désamiantage (transports et éliminations des déchets...)
- 20 500 € de travaux de démolition (curage du bâtiment, désolidarisation entre les parties démolies et conservées, évacuation et prise en charge des déchets...)

Une demande de DETR a été faite pour ces travaux, la réponse est négative car il s'agit d'une démolition sans reconstruction. Seul le fonds de concours pourrait nous financer à hauteur de 40% des travaux. Voir en annexe le tableau de financement prévisionnel.

L'assemblée, à l'unanimité :

- ACCEPTE DE SOLLICITER un fonds de concours de la communauté d'agglomération Le Cotentin pour un montant de 15 800 € ;
- ACCEPTE DE SOLLICITER tout autre cofinanceur possible pour ce projet

4. Budget : décision modificative budgétaire

L'absence prolongée pour raisons de santé de plusieurs agents affectés à l'équipe technique et aux écoles a rendu nécessaire le recours à du personnel de remplacement et personnel saisonnier. Pour ces raisons, la ligne budgétaire relative à la rémunération du personnel non titulaire doit être abondée.

L'assemblée, à l'unanimité :

- VALIDE la décision modificative budgétaire suivante :

Dépenses de fonctionnement :

Chapitre 65 – Article 65888 : « Autres » : - 35 000 €

Dépenses de fonctionnement :

Chapitre 012 – Article 64131 « rémunération » + 35 000 €

5. Versement d'une subvention annuelle de fonctionnement au CCAS

Considérant que les crédits nécessaires ont été portés au budget primitif 2022, article 657362, Considérant qu'il y a lieu de verser au CCAS une subvention de 4 900 euros,

L'assemblée, à l'unanimité :

- ACCEPTE DE VERSER au CCAS une subvention de 4 900 euros au titre de l'exercice 2022.

Commune de Saint-Pierre-Eglise
Liste des délibérations examinées en séance
Réunion de conseil municipal du 11 octobre 2022

6. Budget : demande de subvention exceptionnelle à l'occasion des 10 ans du club du tennis de table de Saint-Pierre-Eglise

Le club de tennis de table de Saint-Pierre-Eglise fête cette année ses 10 ans d'existence. A ce titre le club a sollicité une subvention exceptionnelle d'un montant de 100 €.

L'assemblée, à l'unanimité :

- ACCEPTE DE VERSER cette subvention de 100 € en faveur du club de tennis de table de Saint-Pierre-Eglise.

7. Budget : demande de subvention exceptionnelle à l'occasion des 20 ans du club Pointe Cotentin Basket

Le club de basket de Saint-Pierre-Eglise fête lui aussi cette année ses 20 ans d'existence. A ce titre le club a sollicité une subvention exceptionnelle d'un montant de 200 €.

L'assemblée, à l'unanimité :

- ACCEPTE DE VERSER cette subvention de 200 € en faveur du club Pointe Cotentin Basket.

8. Adoption du rapport d'évaluation de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)

Par courrier du 14 septembre 2022, le président de la CLECT a transmis à la commune le rapport définitif d'évaluation des charges transférées de 2022, adopté lors de sa séance du 13 septembre 2022. Ce rapport porte sur l'évaluation des charges transférées suite au transfert des compétences « chemins de randonnée ». Il a été adopté à l'unanimité moins 37 abstentions. Il a ensuite été présenté au conseil communautaire du 27 septembre 2022.

Extrait du rapport :



**Coûts d'entretien des itinéraires communautaires
Saint-Pierre-Eglise**

D'après les marchés passés en 2020 (avenants de 2022) :

D'après les données du plan de gestion des itinéraires de randonnée

Communes	Proposition CLECT 2022	
	Coût selon le plan de gestion - fréquence et type d'entretien adaptés aux tronçons - basé sur l'estimation du coût réel (€ HT)	Coût (€ HT) selon le plan de gestion - fréquence et type d'entretien adaptés aux tronçons - coefficient C (0,65 et 0,25) -BPU Astre
Saint-Pierre-Eglise	34 858,60 €	17 833,93 €
Brillevast	1 925,00 €	1 187,30 €
Carneville	2 425,50 €	1 519,12 €
Fermanville	16 327,50 €	8 417,70 €
Gatteville-le-Phare	1 450,40 €	55,59 €
Le Vast	2 271,50 €	1 342,45 €
Maupertus-sur-Mer	3 554,60 €	2 431,39 €
Saint-Pierre-Eglise	115,50 €	78,57 €
Théville	115,50 €	78,57 €
Vicq-sur-Mer	6 673,10 €	2 723,23 €



Ce rapport que vous trouverez en annexe doit être soumis à l'approbation de l'ensemble des conseils municipaux des 129 communes membres. Il sera adopté si la majorité qualifiée des communes (soit la moitié des communes représentant les deux tiers de la population de l'EPCI ou les deux tiers des communes représentant la moitié de la population de l'EPCI) adopte ce rapport.

Commune de Saint-Pierre-Eglise
Liste des délibérations examinées en séance
Réunion de conseil municipal du 11 octobre 2022

Vu l'article 1609 nonies du Code Général des Impôts ;
Vu le rapport d'évaluation adopté par la CLECT lors de sa séance du 13 septembre et transmis à la commune le 14 septembre 2022 ;

L'assemblée, à l'unanimité :

- ADOPTE ledit rapport.

9. Convention résidence danse inTERaction 2022

Vous trouverez annexé au présent rapport un projet de convention dans le cadre des spectacles proposés à La Halle 901 destiné aux collectivités situées sur des territoires ruraux en Normandie qui développent un projet culturel de territoire de moyen-long terme. Cette convention s'inscrit dans le cadre d'un appel à résidence du dispositif inTERaction lancé par l'ODIA Normandie pour les territoires normands et les équipes chorégraphiques de Normandie.

Ce dispositif a pour objectifs :

- Le soutien à l'activité de création et de relance des compagnies chorégraphiques de Normandie,
- La découverte de l'art chorégraphique par le territoire d'accueil via des rencontres, ouvertures plateau ou actions culturelles ponctuelles, proportionnées au temps de résidence,
- Le développement de la culture chorégraphique sur le territoire régional et de la présence chorégraphique dans les saisons culturelles (lien possible avec les garanties financières de l'Odia Normandie).

L'assemblée, à l'unanimité :

- APPROUVE ladite convention ;
- AUTORISE le maire à signer cette convention ainsi que les avenants qui pourraient être élaborés pour mettre en œuvre les actions décrites dans ladite convention.

10. Convention de coopération fixant les conditions de fourniture de repas en restauration sur place et fabriqués au collège Gilles de Gouberville pour les écoles maternelle et élémentaire publiques de Saint-Pierre-Eglise.

Le collège Gilles de Gouberville de Saint-Pierre-Eglise dispose d'un service de restauration scolaire. Dans la mesure où la capacité de production de la demi-pension le permet, et parce que cette structure constitue une ressource importante pour le territoire, le conseil d'administration du collège, avec l'accord du Conseil Départemental, a décidé de permettre à la commune de bénéficier de ces équipements pour assurer la restauration des élèves des écoles maternelle et élémentaire publiques de Saint-Pierre-Eglise.

L'objet de la présente convention que vous trouverez en annexe est de préciser les modalités de fourniture de repas aux élèves.

Pour rappel, l'année dernière il était possible de réserver les repas au collège le vendredi pour la semaine suivante. Désormais la commune de Saint-Pierre-Eglise s'engage à transmettre le tableau des effectifs des élèves demi-pensionnaire des écoles le vendredi en S-2 pour la semaine S. En cas de variation importante des effectifs (sortie scolaire ou autre), le collège est prévenu au moins 10 jours à l'avance.

Commune de Saint-Pierre-Eglise
Liste des délibérations examinées en séance
Réunion de conseil municipal du 11 octobre 2022

L'assemblée, à l'unanimité :

- APPROUVE la convention-cadre et ses annexes ;
- AUTORISE le maire, à signer, exécuter et régler la convention cadre, ses annexes et tous les documents afférents ainsi que les avenants qui pourraient être élaborés pour mettre en œuvre les actions décrites dans ladite convention.

11. Convention d'occupation du domaine public pour la salle communale de tennis

Actuellement les adhérents du club de tennis peuvent bénéficier de l'accès à la salle de tennis aux horaires suivants :

Lundi	Mardi, Jeudi et Vendredi	Mercredi	Samedi été	Samedi hiver	Dimanche
10h à 23h	13h à 23h	9h à 23h	12h à 23h	8h à 23h	8h à 20h et 22h à 23h

En dehors de ces horaires, les créneaux sont réservés à la mairie. Auparavant, les personnes voulant réserver un court de tennis venaient en mairie et le tarif horaire était de 5.50€. Mais depuis le 1er juin 2021, la régie pour les encaissements est caduque. Depuis les terrains sont donc prêtés gratuitement aux personnes venant en faire la demande, essentiellement l'été.

Le club proposant pour l'été une carte d'abonnement au prix de 28 € pour 3 mois (assurance incluse) aimerait avoir la gestion de tous les créneaux de la salle de tennis.

Il a donc été réalisé un projet de convention que vous trouverez annexé au présent rapport.

L'assemblée, à l'unanimité :

- APPROUVE ladite convention ;
- AUTORISE le maire, à signer cette convention.

12. Affaires et questions diverses

- Longuemarerie : cession d'un bien immobilier communal à Presqu'île Habitat
- Demande de l'UNC d'organiser le 23/06/2023 le 79^e anniversaire de la libération de Saint-Pierre-Eglise
- Cérémonie du 11 Novembre

La séance est levée à 21h50.